

Mise en œuvre des groupes flexibles en français et en mathématiques à la rentrée 2024 : recommandations communes des IA-IPR

23 mai 2024

Constitution et flexibilité des groupes : comment composer et recomposer les groupes en cours d'année ?

- En fonction d'une dynamique de progrès de l'élève et non d'une performance ponctuelle
- En fonction des besoins repérés par les professeurs de plusieurs disciplines
- En fonction de ce qui va être travaillé à la période suivante
- En pensant à ce qui va être le plus profitable aux élèves
- En fonction du positionnement de l'élève et/ou de son auto-positionnement par rapport à des attendus explicites
- En ne tenant pas uniquement compte des notes obtenues en cas d'évaluation chiffrée

Constitution et flexibilité des groupes : comment composer et recomposer les groupes en cours d'année ?

On peut aussi tenir compte :

- du climat des groupes ;
- dans une certaine mesure, de la demande de l'élève de rester dans un groupe ou d'en changer ;
- des pratiques de coopération, de collaboration ou de tutorat que l'on souhaite mettre en place.

Constitution et flexibilité des groupes : comment composer et recomposer les groupes en début d'année ?

- En liaison avec les enseignants du niveau antérieur. Pour la classe de sixième, la liaison école-collège permettra l'appui et l'expertise des professeurs des écoles.
- L'exploitation des résultats des évaluations nationales pourra permettre des ajustements éventuels en fonction des compétences travaillées. Les résultats bruts ne peuvent constituer la répartition.

Afin de limiter les effets d'un changement d'enseignant et la perte de repère des élèves, nous recommandons que

- dès le début de l'année, les élèves identifient l'ensemble de l'équipe disciplinaire ou à défaut et en fonction des alignements, les professeurs positionnés sur ceux-ci ;
- les groupes de français et de mathématiques soient modifiés au même moment dans la mesure du possible.

Evaluation et flexibilité des groupes

L'évaluation

- ne fait pas l'objet d'une notation systématique ;
- porte sur des compétences et connaissances nécessairement enseignées en amont lorsqu'elle fait l'objet d'une notation ;
- n'a pas de valeur certificative mais une valeur diagnostique et formative ;
- doit permettre de réguler l'enseignement dans les séquences suivantes, quel que soit le groupe dans lequel sera affecté un élève ;
- doit revêtir un aspect diagnostique pour connaître les besoins des élèves et repérer leurs progrès.

Evaluation « harmonisée » et flexibilité des groupes

Qu'entend-on par évaluation harmonisée ?

- Il ne s'agit pas nécessairement de réunir tous les élèves au moment, pour faire la même évaluation, sur le même support et avec le même étayage.
- Il s'agit d'évaluer la même compétence, à travers le même type de tâche, avec les mêmes attendus quel que soit le groupe.

Progression commune et flexibilité des groupes

- Une progression élaborée en équipe disciplinaire et commune sur chaque niveau est nécessaire pour garantir la flexibilité des groupes en permettant à chacun d'aborder toutes les connaissances et compétences au programme.
- Tous les groupes traitent le même programme, les mêmes objectifs : les parcours peuvent différer.
- Il est important d'inscrire les progressions dans un calendrier annuel.